

Formulaire de Contrat de Construction sous le Don de la JICA

Juillet 2016

**AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE
(JICA)**

Conditions Générales (CG)

Notes sur les Conditions Générales

Les Conditions du Contrat sont composées de deux sections :

- (a) **Conditions Générales Standard – CG** ; et
- (b) **Conditions Particulières – CP.**

L'utilisation de ces Conditions Générales Standard est encouragée dans tous les Dossiers d'appel d'offres et Contrats pour travaux de construction financés par la Coopération Financière Non Remboursable du Japon, et elles doivent être utilisées sans aucune modification.

Les CG lues en conjonction avec les Conditions Particulières dans la Section et les autres documents qui y sont énumérés devront constituer un document complet énonçant tous les droits et obligations des Parties contractantes.

Tous les amendements et additions aux Conditions Générales spécifiques au Contrat en main devront être introduits dans les Conditions Particulières.

Les Conditions Particulières prévalent sur les Conditions Générales — voir la Clause sous-jacente 1.5, Priorité des Documents, dans les Conditions Générales.

Les Conditions Particulières (CP) complètent les Conditions Générales (CG) pour spécifier les données et exigences contractuelles liées aux circonstances spéciales du pays, du Client, du Consultant, du secteur, du projet global et des Travaux. Il est de bonne pratique d'avoir une liste des règlements applicables de taxes et de douane dans le pays, à fournir en tant qu'informations générales non contraignantes, sous forme de pièce jointe aux Dossiers d'appel d'offres.

La Section A, Données Contractuelles des CP, inclue les données qui complètent les CG d'une manière similaire à celle de la Feuille de Données particulières qui complète les instructions aux soumissionnaires.

La Section B, Dispositions Spécifiques des CP, devra spécifier les dispositions spécifiques au pays ou au projet pour les CP dans chaque cas.

La numérotation des Clauses dans les CP correspond à celle des CG.

Le Détenteur des droits d'auteur de cet ouvrage est l'AGENCE JAPONAISE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE.

Les Conditions Générales émises par la JICA en juillet 2016 (ci-après désignées « CG Standard ») sont développées à partir i) du Contrat de Construction sous le Don de la JICA existant, ii) des Conditions Standards de Contrat pour Travaux Publics au Japon, et iii) du Conditions de Contrat pour Travaux de Construction préparées et détenues le copyright par la FIDIC (Fédération Internationale des Ingénieurs-Conseils), sous un accord de licence daté du 18 juillet 2016 entre la JICA et la FIDIC.

La JICA est entièrement et exclusivement responsable des Conditions de Contrats de la JICA. La FIDIC n'est pas responsable de l'exactitude et de l'exhaustivité des traductions de cette publication, sauf mention explicite autrement dans la traduction.

Cette publication est exclusivement pour l'utilisation telle que prévue sous l'Accord de Licence entre la JICA et la FIDIC, et, par conséquent, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, traduite, adaptée, mise en mémoire dans un système de recherche d'information ou communiquée, sous quelque forme ou de quelque manière que ce soit, qu'il/qu'elle soit mécanique, électronique, magnétique, par photocopie, enregistrement ou autre, sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de la JICA.

Pour faire la demande d'une telle autorisation, veuillez contacter : l'AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE.

Conditions Particulières

Remarques sur les Conditions Particulières

Les Conditions Particulières (CP) complètent les Conditions Générales (CG) pour spécifier les données et exigences contractuelles liées aux circonstances spéciales du pays, du Client, du Consultant, du secteur, du projet global et des Travaux. En cas de litige, les présentes dispositions prévaudront sur celles des CG.

La Section A, Données Contractuelles des CP, inclue les données qui complètent les CG d'une manière similaire à celle de la Feuille de Données particulières qui complète les Instructions aux Soumissionnaires.

La Section B, Dispositions Spécifiques des CP, doit spécifier les dispositions spécifiques au pays ou au projet pour les CP dans chaque cas.

Les notes « encadrées » et les notes en italiques, dans ces Conditions Particulières, à l'exception de celles s'appliquant à des formulaires à remplir par les soumissionnaires, ne font pas partie des Dossiers d'appel d'offres, mais contiennent des directives et instructions pour le Client. Ne les incorporez pas aux réels Dossiers d'appel d'offres et aux Conditions Particulières.

La numérotation des Clauses dans les CP correspond à celle des CG.

CONTRAT
ENTRE
[NOM DE L'AGENCE D'EXECUTION]
[NOM DU PAYS BENEFICIAIRE]
ET
[NOM DU CONTRACTANT]
JAPON
POUR
[NOM DU PROJET]

CONVENTION DU CONTRAT

Le présent Contrat a été conclu le [**] (jour) [*****] (mois) [20**] (année) entre *[nom de l'agence d'exécution], [nom officiel du pays bénéficiaire]* (ci-après dénommé(e) le « Client ») et *[nom du Contractant]* (ci-après dénommé(e) le « Contractant »),

[Dans le cas d'un Groupement 共同企業体 (JV) の場合]

Le Contrat a été conclu le [**] (jour) [*****] (mois) [20**] entre *[nom de l'agence d'exécution], [nom officiel du pays bénéficiaire]* (ci-après dénommé(e) le « Client ») et *[nom du Groupement/Consortium]* (ci-après dénommé(e) le « Contractant »), composé(e) des entités suivantes, à savoir, *[nom du Membre Chef]* (ci-après dénommé(e) le « Leader ») et *[nom des membres]*,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Attendu que l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après dénommée la « JICA ») accorde un don au Gouvernement du/de la/des *[nom du pays bénéficiaire]* sur la base de l'Accord de Don (ci-après dénommé l'« A/D ») signé le [**] [*****] [20**] entre le Gouvernement du/de la/des *[nom du pays bénéficiaire]* et la JICA concernant *[nom du projet décrit dans l'A/D]* (ci-après dénommé le « Projet ») ;

Attendu que, le Client, en tant qu'autorité compétente pour le Projet, souhaite que le Projet soit exécuté par le Contractant, et a accepté une offre du Contractant pour l'exécution et l'achèvement de ces travaux pour le Projet et le redressement de tout défaut desdits travaux,

En considération des conventions mutuelles ci-dessous, le Client et le Contractant sont convenus de ce qui suit : et

1. Dans la Convention du Contrat, les mots et expressions doivent avoir la même signification que celle qui leur est respectivement donnée dans les Documents Contractuels auxquels ils font référence.
2. La Convention du Contrat et les documents suivants doivent être considérés comme composant, et comme étant à lire et à interpréter en tant que partie du Contrat. La Convention du Contrat doit prévaloir sur tous les autres documents du Contrat.
 - (i) la Lettre de Soumission

- (ii) les Conditions Particulières - Section A (Données Contractuelles, y compris le Calendrier de Paiement)
- (iii) les Conditions Particulières - Section B (Dispositions Spécifiques)
- (iv) les Conditions Générales (y compris les Annexes)
- (v) les Spécifications
- (vi) les Plans
- (vii) la Reconnaissance du respect des Directives de l'Approvisionnement pour la Coopération Financière Non Remboursable du Japon (Type I).

3. En considération des paiements à faire du Client au Contractant tel que spécifié dans la Convention du Contrat, le Contractant s'engage auprès du Client à exécuter les travaux pour le Projet et à redresser les défauts desdits travaux en se conformant pleinement aux dispositions du Contrat.

4. Le Client s'engage ici à payer au Contractant, pour l'exécution et l'achèvement des travaux du Projet et le redressement des défauts desdits travaux, le Prix Contractuel ou autre somme éventuellement payable conformément aux dispositions du Contrat aux moments et de la manière définis par le Contrat.

En foi de quoi, les Parties contractantes ont consenti à la passation de la Convention du Contrat, à la date de signature mentionnée ci-dessus, en leurs noms respectifs, en deux (2) exemplaires, chaque Partie en retenant un (1) exemplaire.

Le Client

Le Contractant

[Signature]

[Nom du (de la) signataire]

[Qualité du (de la) signataire]

[Nom de l'agence d'exécution]

[Nom du pays du Client]

[Signature]

[Nom du (de la) signataire]

[Qualité du (de la) signataire]

[Nom du Contractant]

Conditions Particulières (CP)

Notes sur les Conditions Particulières

Les CP complètent les Conditions Générales (CG) pour spécifier les données et exigences contractuelles liées aux circonstances spéciales du pays, du Client, du Consultant, du Projet et des Travaux, et elles incluent des amendements et additions apportés aux CG. En cas de litige, les présentes dispositions doivent prévaloir sur celles des CG.

La Section A, Données Contractuelles, inclut des données qui complètent les CG.

La Section B, Dispositions Spécifiques, doit consister en amendements et additions apportés aux CG. Toutes les dispositions énoncées dans ce formulaire de la Section B, préparées par la JICA, doivent être utilisées **sans modification**. Outre ces dispositions, les Parties doivent fournir toute autre disposition strictement nécessaire au Projet.

La numérotation des Clauses dans les CP correspond à celle des CG.

Tout le texte en italiques et entre crochets consiste en instructions pour remplir le formulaire et devra être effacé, ainsi que tous les crochets, du produit final.

Conditions Particulières (CP)

Les Conditions Particulières suivantes doivent compléter les Conditions Générales de Contrat pour Travaux de Construction (CG). En cas de litige, les présentes dispositions doivent prévaloir sur celles des CG.

Section A - Données Contractuelles (DC)

Rubriques	Clause sous-jacente	Données
Directives Applicables	1.1(1)	Directives d'Approvisionnement de la Coopération Financière Non Remboursable du Japon (Type I) (Janvier 2016) <i>[Insérer le nom et la date d'émission des Directives applicables à ce Contrat.]</i>
Date limite de remise de la Lettre de Soumission	1.1(3)	<i>[Insérer la date limite de remise de la Lettre de Soumission.]</i>
Nom du Consultant en Chef	1.1(5)	<i>[Insérer le nom du Consultant en Chef.]</i>
Nom et adresse du Consultant	1.1(12)	<i>[Insérer le nom et l'adresse du Consultant.]</i>
Nom du Superviseur Résident	1.1(46)	<i>[Insérer le nom du Superviseur Résident.]</i>
Systèmes de transmission électronique	1.3(1)(a)	<i>[Insérer les systèmes de transmission électronique.]</i>
Adresse de communication du bénéficiaire	1.3(1)(b)	Les adresses sont : Client : _____ A l'attention de : _____ Télécopieur : _____ E-mail : _____ Contractant : _____

Rubriques	Clause sous-jacente	Données
		A l'attention de : _____ Télécopieur : _____ E-mail : _____
Loi applicable	1.4(1)	[Insérer le nom de la loi applicable.]
Langue	1.4(2)	[Insérer le nom de la Langue.]
Exigence d'avis, etc.	1.13(b)	[Décrire les avis, permis et approbations spécifiés. Si non applicable, insérer N/A.]
Étendue des Travaux	2.1	<p>[Décrire l'étendue des Travaux selon le Projet, conformément à l'Accord de Consultant.]</p> <p>Pour la description détaillée des Travaux, se reporter aux Spécifications et Plans.</p>
Section	1.1(47) 2.2 8.2	<p>[Si les Travaux sont divisés en Sections à livrer avant l'achèvement de tous les Travaux, les décrire de manière détaillée. Si non applicable, insérer N/A.]</p> <p>Voir le Tableau 1 : Résumé de Section ci-dessous.</p>
Responsabilités du Client	4.2	Voir l'Appendice 1 : Une copie du dernier Calendrier 4 (Obligations du Bénéficiaire) de l'A/D [Décrire toute mise à jour ou information supplémentaire sur les responsabilités du Client, s'il est applicable]
Heures d'accès au Site	4.4(1), (2) 7.1(1)(c)	[Insérer les heures pendant lesquelles le Contractant a le droit d'accéder au Site. Si

Rubriques	Clause sous-jacente	Données
		<i>non applicable, insérer N/A.]</i>
Obligations et Pouvoirs du Consultant	5.1(1)	Voir l'Appendice 2 : Etendue des Services conformément à l'Accord de Consultation.
Heures de travail	6.1(8) Annexe 6.1.5	<i>[Décrire les heures normales de travail et leurs exceptions.]</i>
Montant de la Caution de Bonne Exécution	6.2(1)	<p><i>[Insérer le montant de la Caution de Bonne Exécution.]</i></p> <p><u>*****</u> yens japonais (JPY <u>*** *** ***</u>), montant qui équivaut à <i>[insérer le pourcentage]</i> pour cent du Prix Contractuel en yens japonais.</p>
Nom du Représentant du Contractant	6.3(2)	<i>[Insérer le nom du Représentant du Contractant.]</i>
Délai d'Achèvement	1.1(55) 7.2	<i>[Insérer la date d'achèvement des Travaux.]</i>
Avancement ou étape importante	7.3(2)(a)(ii)	Voir l'Appendice 3 : Calendrier de Paiement.
Prix Contractuel	1.1(17) 9.1(3)	<p><i>[Insérer la somme du Prix Contractuel. Le montant doit être séparé selon la source de paiement (le Don ou autres fonds du Client).]</i></p> <p><u>***** million(s) ***** mille</u> <u>***** yens japonais (JPY <u>*** *** ***</u>)</u></p> <p>Voir l'Appendice 3 : Calendrier de Paiement.</p> <p><i>{Pour un Projet dont le budget du Don est alloué sur plusieurs années budgétaires japonais - 国庫債務負担行為案件 (国の予算において複数年度で予算計上されている案件) }</i></p> <p><i>[Si le budget du Don est alloué sur plusieurs années budgétaires japonais, voir</i></p>

Rubriques	Clause sous-jacente	Données
		<i>[l'Appendice 3 : Limitation de la disponibilité du Don.]</i>
Calendrier de Paiement	1.1(40) 9.1(3)	Voir l'Appendice 3 : Calendrier de Paiement.
Avancement ou étape importante des Travaux pour paiement intermédiaire (partiel)	1.1(11) 9.3	Voir l'Appendice 3 : Calendrier de Paiement.
Nom des autorités compétentes	13.2(4)(a)	<i>[Insérer le nom des autorités compétentes à être notifié par le Consultant suite à la résiliation. Si non applicable, insérer N/A.]</i>
Périodes de remise pour les documents d'assurance	16.1(6)	<i>[Insérer une période pour la remise de la preuve de police d'assurance.] La période peut être de 14 à 28 jours après la Date de Commencement.]</i>
Montants maximum déductibles pour l'assurance concernant l'usage du Client et la Force Majeure.	16.2(4)(d)	<i>[Insérer les montants maximum déductibles.] Si non applicable, insérer N/A.]</i>
Montant minimum de l'assurance de responsabilité civile	16.3(2)	<i>[Insérer le montant de l'assurance pour compte ; ce montant minimum par événement devrait être proportionnel au risque de dommages pour le Projet.]</i>
Langue d'Arbitrage	18.3(5)	<i>[Insérer anglais, français ou espagnol.]</i>

Attention : La JICA n'examinera pas le Prix Contractuel non couvert par le Don, ni la ventilation et le calendrier de paiement de ce Prix Contractuel.

Tableau 1 : Résumé des Sections

Nom/Description de la Section (Clause sous-jacente 2.2)	Délai d'Achèvement (Clause sous-jacente 7.2)

Appendice 1 : Une Copie du Calendrier 4 (Obligations du Bénéficiaire) de l'A/D

*[Note : Joindre une copie du calendrier 4 de l'A/D pour le Projet. 各案件の実際のG/Aの
写しを添付すること。]*

Appendice 2 : Etendue des Services du Consultant

[Note : Joindre l'Appendice 1 : SCA-2.1 [Etendue des Services] de l'Accord de Consultant pour le Projet. 各案件の実際のコンサルタント契約の Appendix-1 (コンサルタントの業務内容)を添付すること。]

Appendice 3 : Calendrier de Paiement [Exemple]

[Note : La Ventilation du Prix Contractuel et le Calendrier de Paiement doivent être spécifiés selon le contenu des Travaux et le Projet conformément aux critères stipulés par la JICA. 各案件及び工事(及び業務)の内容に応じ、JICA の定める基準に従って、支払内訳及び条件を規定すること。]

1. Ventilation du Prix Contractuel

1.1 La ventilation du Prix Contractuel couvert par le Don est comme suit :

- Prix pour la construction (Prix de Construction)

*****million(s)*****mille yens japonais (JPY ***. ***. 000)

- Prix pour la Formation d' Exploitation (Prix de Formation d' Exploitation)

*****million(s)*****mille yens japonais (JPY ***. ***. 000)

1.2 [La ventilation/Le montant] du Prix Contractuel non couvert par le Don est comme suit :

*****million(s)*****mille yens japonais (JPY ***. *** .000)

[Si 1.2 ne s'applique pas, insérer N/A.]

2. Calendrier de Paiement

[Note : Ledit type de paiement partiel (étape importante ou avancement) doit correspondre au type de paiement partiel décrit dans l'Accord de Consultant. 中間払いの方式(マイルストーン又は出来高)はコンサルタント契約での部分払いの方式と一致させること。]

(1) Prix de Construction

[Type Etape importante マイルストーン方式]

Etape	Montant du Paiement	Conditions de Paiement	Documents requis pour le Paiement
Paiement Anticipé	<u>*****</u> <u>million(s)</u> <u>***** mille</u> <u>*****</u> yens japonais (JPY <u>***. ***. **</u> <u>*) correspondant</u> à quarante pour cent (40%) du	<ul style="list-style-type: none">- Non-objection au Contrat par la JICA- Remise de la caution de paiement anticipé	<ul style="list-style-type: none">- Une photocopie du certificat de la non-objection au Contrat par la JICA- Un original du certificat de réception

Etape	Montant du Paiement	Conditions de Paiement	Documents requis pour le Paiement
	Prix de Construction		de la caution de paiement anticipé du Contrat émis par le Consultant
Premier Paiement Intermédiaire	<u>*****</u> <u>million(s)</u> <u>*****</u> mille <u>*****</u> yens japonais (JPY <u>***.***.**</u>) correspondant à trente pour cent (30%) du Prix de Construction	Achèvement des travaux de construction suivants correspondant à cinquante pour cent (50%) ou plus des travaux de construction (aux fins de calcul de la caution de paiement anticipé, utiliser 50%) - -	Le certificat de Confirmation d'Achèvement des travaux de construction pertinents émis par le Consultant
Deuxième Paiement Intermédiaire	<u>*****</u> <u>million(s)</u> <u>*****</u> mille <u>*****</u> yens japonais (JPY <u>***.***.**</u>) correspondant à vingt pour cent (20%) du Prix de Construction	Achèvement des travaux de construction suivants correspondant à quatre-vingt-cinq pour cent (85%) ou plus des travaux de construction (aux fins de calcul de la caution de paiement anticipé, utiliser 85%) - -	Le certificat de Confirmation d'Achèvement des travaux de construction pertinents émis par le Consultant

Etape	Montant du Paiement	Conditions de Paiement	Documents requis pour le Paiement
Paiement Final	<p>***** <u>million(s)</u> <u>***** mille</u> <u>*****</u> yens japonais (JPY ***. ***. ***)</p> <p>*) correspondant à dix pour cent (10%) du Prix de Construction, sous réserve d'un ajustement conformément à la Clause sous-jacente 10.5</p>	Achèvement des travaux de construction	Le Certificat d'Achèvement des travaux de construction émis par le Consultant et approuvé par le Client

【Type Avancement *出来高方式*】

Etape	Montant du Paiement	Conditions de Paiement	Documents requis pour le Paiement
Paiement Anticipé	<p>***** million(s) <u>***** mille</u> <u>*****</u> yens japonais (JPY ***. ***. ***)</p> <p>correspondant à quarante pour cent (40%) du Prix de Construction</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Non-objection au Contrat par la JICA - Remise de la caution de paiement anticipé 	<ul style="list-style-type: none"> - Une photocopie du certificat de la non-objection au Contrat par la JICA - Un original du certificat de réception de la caution de paiement anticipé du Contrat émis par le Consultant
Premier Paiement Intermédiaire	<p>***** million(s) <u>***** mille</u> <u>*****</u> yens japonais</p>	Achèvement de cinquante pour cent (50%) ou plus des travaux de	<ul style="list-style-type: none"> - Le certificat de Confirmation d'Achèvement des travaux pertinents émis

Etape	Montant du Paiement	Conditions de Paiement	Documents requis pour le Paiement
	(JPY ***. ***. ***) correspondant à trente pour cent (30%) du Prix de Construction	construction	par le Consultant
Deuxième Paiement Intermédiaire	<u>***** million(s)</u> <u>***** mille</u> <u>***** yens</u> japonais (JPY ***. ***. ***) correspondant à vingt pour cent (20%) du Prix de Construction	Achèvement de quatre-vingt-cinq pour cent (85%) ou plus des travaux de construction	- Le certificat de Confirmation d'Achèvement des travaux pertinents émis par le Consultant
Paiement Final	<u>***** million(s)</u> <u>***** mille</u> <u>***** yens</u> japonais (JPY ***. ***. ***) correspondant à dix pour cent (10%) du Prix de Construction, sous réserve d'un ajustement conformément à la Clause sous-jacente 10.5	Achèvement des travaux de construction	- Le Certificat d'Achèvement des travaux de construction émis par le Consultant et approuvé par le Client

(2) Prix de la Formation d'Exploitation

Etape	Montant du Paiement	Conditions de Paiement	Documents requis pour le Paiement
	<u>***** million(s)</u> <u>***** mille</u> <u>***** yens</u> japonais (JPY ***. ***. ***)	Achèvement de la Formation d'Exploitation	Le Certificat d'achèvement de la Formation d'Exploitation émis par le Consultant et approuvé par le Client

Etape	Montant du Paiement	Conditions de Paiement	Documents requis pour le Paiement
	correspondant à cent pour cent (100%) du Prix de Formation d'Exploitation		

{Pour un Projet dont le budget du Don est alloué sur plusieurs années budgétaires japonais - 国庫債務負担行為案件 (国の予算において複数年度で予算計上されている案件) }

1. Ventilation du Prix Contractuel

1.1 Ventilation des Travaux

La fin de la période suivante est différente du délai convenu/prévu pour l'achèvement des travaux correspondant à chaque étape des Travaux conformément à la Clause sous-jacente 7.3 (Programme des Travaux).

[Type Etape importante マイルストーン方式]

Tranche1 : Tranche entre la date de signature du Contrat et le Délai d'Achèvement

- Travaux de Construction :



Tranche2 : Tranche entre la date de Commencement de la Tranche 2 spécifiée dans l'A/D et le Délai d'Achèvement



Tranche3 : Tranche entre la Date de Commencement de la Tranche 3 spécifiée dans l'A/D et le Délai d'Achèvement

- Travaux de Construction :



- Formation d'Exploitation

[Type Avancement 出来高方式]

Tranche1 : Tranche entre la date de signature du Contrat et le Délai d'Achèvement

- Travaux de Construction :

XX (XX) pour cent du volume total de travail prévu

Tranche2 : Tranche entre la date de Commencement de la Tranche 2 spécifiée dans l'A/D et le Délai d'Achèvement

- Travaux de Construction :

XX (XX) pour cent du volume total de travail prévu

Tranche 3 : Tranche entre la date de Commencement de la Tranche 3 spécifiée dans l'A/D et le Délai d'Achèvement

- Travaux de Construction :

XX (XX) pour cent du volume total de travail prévu
- Formation d'Exploitation

[Note : Le type de paiement partiel (étape importante ou avancement) doit correspondre au type de paiement partiel décrit dans l'Accord de Consultant. 中間払いの方式(マイルストーン又は出来高)はコンサルタント契約での部分払いの方式と一致させること。]

1.2 Ventilation du Prix Contractuel

1.2.1 Ventilation du Prix Contractuel couvert par le Don

La ventilation du Prix Contractuel couvert par le Don est comme suit :

Tranche 1 : Tranche entre la date de signature du Contrat et le Délai d'Achèvement

- Prix de Construction

*****million(s)*****mille yens Japonais (JPY ***. ***. 000)

Tranche 2 : Tranche entre la date de Commencement de la Tranche 2 spécifiée dans l'A/D et le Délai d'Achèvement

- Prix de Construction

*****million(s)*****mille yens Japonais (JPY ***. ***. 000)

Tranche 3 : Tranche entre la date de Commencement de la Tranche 3 spécifiée dans l'A/D et le Délai d'Achèvement

- Prix de Construction

*****million(s)*****mille yens Japonais (JPY ***. ***. 000)
- Prix de la Formation d'Exploitation

*****million(s)*****mille yens Japonais (JPY ***. ***. 000)

1.2.2 [Ventilation/Montant] du Prix Contractuel non couvert par le Don

*****million(s)*****mille yens Japonais (JPY ***. ***. 000)

[Si 1.2.2 ne s'applique pas, insérer N/A.]

2. Calendrier de Paiement

(1) Prix de Construction

※初年度末の出来高予定額が第2年度末までの出来高予定額の40%より大きい場合
 [Type Etape importante マイルストーン方式]

Etape	Montant du Paiement	Conditions de Paiement	Documents requis pour le Paiement
Tranche 1			
Paiement Anticipé	<u>***** million(s)</u> <u>***** mille</u> <u>***** yens</u> japonais (JPY ***. ***. ***) correspondant à quarante pour cent (40%) du Prix de Construction pour la Tranche 1 et la Tranche 2	<ul style="list-style-type: none"> - Non-objection au Contrat par la JICA - Remise de la caution de paiement anticipé pour la Tranche 1 	<ul style="list-style-type: none"> - Une photocopie du certificat de la non-objection au Contrat par la JICA - Un original du certificat de réception de la caution de paiement anticipé pour la Tranche 1 du Contrat émis par le Consultant
Deuxième Paiement Intermédiaire	<u>***** million(s)</u> <u>***** mille</u> <u>***** yens</u> japonais (JPY ***. ***. ***) correspondant à la différence entre le Prix de Construction pour la Tranche 1 et le montant payé	Achèvement des travaux de construction suivants correspondant à cent pour cent (100%) des travaux de construction pour la Tranche 1 - -	Le certificat de Confirmation d'Achèvement des travaux pertinents émis par le Consultant

Etape	Montant du Paiement	Conditions de Paiement	Documents requis pour le Paiement
Tranche 2			
Troisième Paiement Intermédiaire	<u>*****</u> million(s) <u>*****</u> mille <u>*****</u> yens japonais (JPY <u>***. ***. ***</u>) correspondant à quarante pour cent (40%) du Prix de Construction pour la Tranche 2	- Achèvement des travaux de construction définis comme conditions de paiement dans le deuxième paiement intermédiaire - Remise de la caution de paiement anticipé pour la Tranche 2	- Un original du certificat de réception de la caution de paiement anticipé pour la Tranche 2 du Contrat émis par le Consultant
Quatrième Paiement Intermédiaire	<u>*****</u> million(s) <u>*****</u> mille <u>*****</u> yens japonais (JPY <u>***. ***. ***</u>) correspondant à trente pour cent (30%) du Prix de Construction pour la Tranche 2	Achèvement des travaux de construction suivants correspondant à cinquante pour cent (50%) ou plus des travaux de construction pour la Tranche 2 (aux fins de calcul de la caution de paiement anticipé, utiliser 50%)	Le certificat de Confirmation d'Achèvement des travaux pertinents émis par le Consultant
Cinquième Paiement Intermédiaire	<u>*****</u> million(s) <u>*****</u> mille <u>*****</u> yens japonais (JPY <u>***. ***. ***</u>) correspondant à vingt pour cent (20%) du Prix de Construction pour la Tranche 2.	Achèvement des travaux de construction suivants correspondant à quatre-vingt-cinq pour cent (85%) ou plus des travaux de construction pour la Tranche 2 (aux fins de calcul de la caution de paiement anticipé, utiliser 85%)	Le certificat de Confirmation d'Achèvement des travaux pertinents émis par le Consultant

Etape	Montant du Paiement	Conditions de Paiement	Documents requis pour le Paiement
Sixième Paiement Intermédiaire	<u>***** million(s)</u> <u>***** mille</u> <u>***** yens</u> japonais (JPY ***. ***. ***) correspondant à dix pour cent (10%) du Prix de Construction pour la Tranche 2	Achèvement des travaux de construction suivants correspondant à cent pour cent (100%) des travaux de construction pour la Tranche 2 - -	Le certificat de Confirmation d'Achèvement des travaux pertinents émis par le Consultant
Tranche 3			
Septième Paiement Intermédiaire	<u>***** million(s)</u> <u>***** mille</u> <u>***** yens</u> japonais (JPY ***. ***. ***) correspondant à quarante pour cent (40%) du Prix de Construction pour la Tranche 3	- Achèvement des travaux de construction définis comme conditions de paiement dans le sixième paiement intermédiaire - Remise de la caution de paiement anticipé pour la Tranche 3	- Un original du certificat de réception de la caution de paiement anticipé pour la Tranche 3 du Contrat émis par le Consultant
Huitième Paiement Intermédiaire	<u>***** million(s)</u> <u>***** mille</u> <u>***** yens</u> japonais (JPY ***. ***. ***) correspondant à trente pour cent (30%) du Prix de Construction pour la Tranche 3	Achèvement des travaux de construction suivants correspondant à cinquante pour cent (50%) ou plus des travaux de construction pour la Tranche 3 (aux fins de calcul de la caution de paiement anticipé, utiliser 50%) - -	Le certificat de Confirmation d'Achèvement des travaux pertinents émis par le Consultant

Etape	Montant du Paiement	Conditions de Paiement	Documents requis pour le Paiement
Neuvième Paiement Intermédiaire	<p>***** million(s)</p> <p>***** mille</p> <p>***** yens</p> <p>japonais (JPY *** *** ***)</p> <p>correspondant à vingt pour cent (20%) du Prix de Construction pour la Tranche 3</p>	<p>Achèvement des travaux de construction suivants correspondant à quatre-vingt-cinq pour cent (85%) ou plus des travaux de construction pour la Tranche 3 (aux fins de calcul de la caution de paiement anticipé, utiliser 85%)</p> <p>-</p> <p>-</p>	<p>Le certificat de Confirmation d'Achèvement des travaux pertinents émis par le Consultant</p>
Paiement Final	<p>***** million(s)</p> <p>***** mille</p> <p>***** yens</p> <p>japonais (JPY *** *** ***)</p> <p>correspondant à dix pour cent (10%) du Prix de Construction pour la Tranche 3, sous réserve d'un ajustement conformément à la Clause sous-jacente 10.5</p>	<p>Achèvement des travaux de construction</p>	<p>Le Certificat d'Achèvement des travaux de construction émis par le Consultant et approuvé par le Client</p>

※初年度末の出来高予定額が第2年度末までの出来高予定額の40%より小さい場合

Etape	Montant du Paiement	Conditions de Paiement	Documents requis pour le Paiement
Tranche 1			
Paiement Anticipé	<u>***** million(s)</u> <u>***** mille</u> <u>***** yens</u> japonais (JPY <u>*****</u>) correspondant au Prix de Construction pour la Tranche 1	- Non-objection au Contrat par la JICA - Remise de la caution de paiement anticipé pour la Tranche 1	- Une photocopie du certificat de la non- objection au Contrat par la JICA - Un original du certificat de réception de la caution de paiement anticipé pour la Tranche 1 du Contrat émis par le Consultant
Tranche 2			
Deuxième Paiement Intermédiaire	<u>***** million(s)</u> <u>***** mille</u> <u>***** yens</u> japonais (JPY <u>*****</u>) correspondant à quarante pour cent (40%) du Prix de Construction pour la Tranche 2	Achèvement des travaux de construction suivants correspondant à cent pour cent (100%) des travaux de construction pour la Tranche 1 - - (Term-1 の工事完了) - Remise de la caution de paiement anticipé pour la Tranche 2	- Le certificat de Confirmation d'Achèvement des travaux pertinents émis par le Consultant - Un original du certificat de réception de la caution de paiement anticipé pour la Tranche 2 du Contrat émis par le Consultant
Troisième Paiement Intermédiaire	<u>***** million(s)</u> <u>***** mille</u> <u>***** yens</u> japonais (JPY <u>*****</u>) correspondant à trente pour cent (30%) du Prix de Construction pour la Tranche 2	Achèvement des travaux de construction suivants correspondant à cinquante pour cent (50%) ou plus des travaux de construction pour la Tranche 2 (aux fins de calcul de la caution de paiement anticipé, utiliser 50%) - -	Le certificat de Confirmation d'Achèvement des travaux pertinents émis par le Consultant

Etape	Montant du Paiement	Conditions de Paiement	Documents requis pour le Paiement
Quatrième Paiement Intermédiaire	<u>***** million(s)</u> <u>***** mille</u> <u>***** yens</u> <u>japonais</u> <u>(JPY *** *** ***)</u> <u>correspondant à vingt pour cent (20%) du Prix de Construction pour la Tranche 2.</u>	Achèvement des travaux de construction suivants correspondant à quatre-vingt-cinq pour cent (85%) ou plus des travaux de construction pour la Tranche 2 (aux fins de calcul de la caution de paiement anticipé, utiliser 85%) - -	Le certificat de Confirmation d'Achèvement des travaux pertinents émis par le Consultant
Cinquième Paiement Intermédiaire	<u>***** million(s)</u> <u>***** mille</u> <u>***** yens</u> <u>japonais</u> <u>(JPY *** *** ***)</u> <u>correspondant à dix pour cent (10%) du Prix de Construction pour la Tranche 2</u>	Achèvement des travaux de construction suivants correspondant à cent pour cent (100%) des travaux de construction pour la Tranche 2 - -	Le certificat de Confirmation d'Achèvement des travaux pertinents émis par le Consultant
Tranche 3			
Sixième Paiement Intermédiaire	<u>***** million(s)</u> <u>***** mille</u> <u>***** yens</u> <u>japonais</u> <u>(JPY *** *** ***)</u> <u>correspondant à quarante pour cent (40%) du Prix de Construction pour la Tranche 3</u>	- Achèvement des travaux de construction définis comme conditions de paiement dans le cinquième paiement Intermédiaire - Remise de la caution de paiement anticipé pour la Tranche 3	- Un original du certificat de réception de la caution de paiement anticipé pour la Tranche 3 du Contrat émis par le Consultant
Septième Paiement Intermédiaire	<u>***** million(s)</u> <u>***** mille</u> <u>***** yens</u> <u>japonais</u> <u>(JPY *** *** ***)</u> <u>correspondant à trente pour cent</u>	Achèvement des travaux de construction suivants correspondant à cinquante pour cent (50%) ou plus des travaux de construction pour la Tranche 3 (aux	Le certificat de Confirmation d'Achèvement des travaux pertinents émis par le Consultant

Etape	Montant du Paiement	Conditions de Paiement	Documents requis pour le Paiement
	(30%) du Prix de Construction pour la Tranche 3	fins de calcul de la caution de paiement anticipé, utiliser 50%) - -	
Huitième Paiement Intermédiaire	<u>***** million(s)</u> <u>***** mille</u> <u>***** yens</u> japonais (JPY <u>*** *** ***</u>) correspondant à vingt pour cent (20%) du Prix de Construction pour la Tranche 3	Achèvement des travaux de construction suivants correspondant à quatre-vingt-cinq pour cent (85%) ou plus des travaux de construction pour la Tranche 3 (aux fins de calcul de la caution de paiement anticipé, utiliser 85%) - -	Le certificat de Confirmation d'Achèvement des travaux pertinents émis par le Consultant
Paiement Final	<u>***** million(s)</u> <u>***** mille</u> <u>***** yens</u> japonais (JPY <u>*** *** ***</u>) correspondant à dix pour cent (10%) du Prix de Construction pour la Tranche 3, sous réserve d'un ajustement conformément à la Clause sous-jacente 10.5	Achèvement des travaux de construction	Le Certificat d'Achèvement des travaux de construction émis par le Consultant et approuvé par le Client.

【Type Avancement *出来高方式*】

※初年度末の出来高予定額が第2年度末までの出来高予定額の40%より大きい場合

Etape	Montant du Paiement	Conditions de Paiement	Documents requis pour le Paiement
Tranche 1			
Paiement Anticipé	<u>***** million(s)</u> <u>***** mille</u> <u>***** yens</u> japonais (JPY <u>*** *** ***</u>) correspondant à quarante pour cent (40%) du Prix de Construction pour la Tranche 1 et la Tranche 2	<ul style="list-style-type: none"> - Non-objection au Contrat par la JICA - Remise de la caution de paiement anticipé pour la Tranche 1 	<ul style="list-style-type: none"> - Une photocopie du certificat de la non-objection au Contrat par la JICA - Un original du certificat de réception de la caution de paiement anticipé pour la Tranche 1 du Contrat émis par le Consultant
Deuxième Paiement Intermédiaire	<u>***** million(s)</u> <u>***** mille</u> <u>***** yens</u> japonais (JPY <u>*** *** ***</u>) correspondant à la différence entre le Prix de Construction pour la Tranche 1 et le montant payé	Achèvement de XX pour cent (XX%) ou plus des travaux de construction	Le certificat de Confirmation d'Achèvement des travaux pertinents émis par le Consultant
Tranche 2			
Troisième Paiement Intermédiaire	<u>***** million(s)</u> <u>***** mille</u> <u>***** yens</u> japonais (JPY <u>*** *** ***</u>) correspondant à quarante pour cent (40%) du Prix de Construction pour la Tranche 2	<ul style="list-style-type: none"> - Achèvement des travaux de construction définis comme conditions de paiement dans le deuxième paiement intermédiaire - Remise de la caution de paiement anticipé pour la Tranche 2 	<ul style="list-style-type: none"> - Un original du certificat de réception de la caution de paiement anticipé pour la Tranche 2 du Contrat émis par le Consultant

Etape	Montant du Paiement	Conditions de Paiement	Documents requis pour le Paiement
Quatrième Paiement Intermédiaire	***** million(s) ***** mille ***** yens japonais (JPY **** *** ***) correspondant à trente pour cent (30%) du Prix de Construction pour la Tranche 2	Achèvement de XX pour cent (XX%) ou plus des travaux de construction	Le certificat de Confirmation d'Achèvement des travaux pertinents émis par le Consultant
Cinquième Paiement Intermédiaire	***** million(s) ***** mille ***** yens japonais (JPY **** *** ***) correspondant à vingt pour cent (20%) du Prix de Construction pour la Tranche 2.	Achèvement de XX pour cent (XX%) ou plus des travaux de construction	Le certificat de Confirmation d'Achèvement des travaux pertinents émis par le Consultant
Sixième Paiement Intermédiaire	***** million(s) ***** mille ***** yens japonais (JPY **** *** ***) correspondant à dix pour cent (10%) du Prix de Construction pour la Tranche 2	Achèvement de XX pour cent (XX%) ou plus des travaux de construction	Le certificat de Confirmation d'Achèvement des travaux pertinents émis par le Consultant
Tranche 3			
Septième Paiement Intermédiaire	***** million(s) ***** mille ***** yens japonais (JPY **** *** ***) correspondant à quarante pour cent (40%) du Prix de Construction pour la Tranche 3	<ul style="list-style-type: none"> - Achèvement des travaux de construction définis comme conditions de paiement dans le sixième paiement intermédiaire - Remise de la caution de paiement anticipé pour la Tranche 3 	<ul style="list-style-type: none"> - L'original du certificat de réception de la caution de paiement anticipé révisée ou additionnelle du Contrat émis par le Consultant

Etape	Montant du Paiement	Conditions de Paiement	Documents requis pour le Paiement
Huitième Paiement Intermédiaire	<u>***** million(s)</u> <u>***** mille</u> <u>***** yens</u> <u>japonais</u> <u>(JPY *** *** ***)</u> correspondant à trente pour cent (30%) du Prix de Construction pour la Tranche 3	Achèvement de XX pour cent (XX%) ou plus des travaux de construction	Le certificat de Confirmation d'Achèvement des travaux pertinents émis par le Consultant
Neuvième Paiement Intermédiaire	<u>***** million(s)</u> <u>***** mille</u> <u>***** yens</u> <u>japonais</u> <u>(JPY *** *** ***)</u> correspondant à vingt pour cent (20%) du Prix de Construction pour la Tranche 3	Achèvement de XX pour cent (XX%) ou plus des travaux de construction	Le certificat de Confirmation d'Achèvement des travaux pertinents émis par le Consultant
Paiement Final	<u>***** million(s)</u> <u>***** mille</u> <u>***** yens</u> <u>japonais</u> <u>(JPY *** *** ***)</u> correspondant à dix pour cent (10%) du Prix de Construction pour la Tranche 3, sous réserve d'un ajustement conformément à la Clause sous-jacente 10.5	Achèvement des travaux de construction	Le Certificat d'Achèvement des travaux de construction émis par le Consultant et approuvé par le Client

(2) Prix de la Formation d'Exploitation

Etape	Montant du Paiement	Conditions de Paiement	Documents requis pour le Paiement
Période 3			
	<u>***** million(s)</u> <u>***** mille</u> <u>***** yens</u> japonais (JPY <u>*** *** ***</u>) correspondant à cent pour cent (100%) du Prix de la Formation d'Exploitation	Achèvement de la Formation d'Exploitation	Le Certificat d'Achèvement de la Formation d'Exploitation émis par le Consultant et approuvé par le Client

Section B - Dispositions Spécifiques

[Les Dispositions Spécifiques des Conditions Particulières (« CP ») traitent des exigences spécifiques au pays, au projet et au contrat non couvertes par les Conditions Générales (« CG »). Toute personne qui fait l'ébauche des Dispositions Spécifiques devrait connaître parfaitement les dispositions des CG et toutes les exigences spécifiques du Contrat. Des conseils juridiques sont recommandés lors de l'amendement des dispositions ou de l'ébauche de nouvelles dispositions.

Les Dispositions Spécifiques Standard préparées par la JICA et insérées dans cette Section B des CP devront être utilisées sans modification.]

Clause sous-jacente 1.6 (Entrée en vigueur du Contrat) *[S'il est applicable, les autres conditions d'entrée en vigueur doivent être indiquées.]*

Clause sous-jacente 1.13 (Conformité aux Lois) *[S'il est applicable, toute exception autre que celles énoncées dans l'E/N et l'A/D doit être indiquée.]*

Clause sous-jacente 1.17 (Réunion de Contrôle de Qualité de la Construction) *[La Clause sous-jacente suivante doit être ajoutée si la Réunion de Contrôle de Qualité de la Construction devra être organisée pour le Projet.]*

La/Les phrase(s) suivante(s) doit/doivent être ajoutée(s) en tant Clause sous-jacente 1.17 :
« La Réunion de Contrôle de Qualité de la Construction (Réunion CQC) doit être tenue pour l'assurance de la qualité et la mise en œuvre harmonieuse des Travaux à chaque étape des Travaux, conformément à la Procédure Standard pour Réunion de Contrôle de Qualité de la Construction préparée par la JICA. »

[Insérer le calendrier et le lieu de la Réunion CQC.]

Clause sous-jacente 4.6 (Personnel du Client)	<i>[S'il est applicable, toute exception aux obligations du Personnel du Client et des autres contractants du Client sur le Site doit être indiquée.]</i>
Clause sous-jacente 5.1 (Obligations et Pouvoirs du Consultant)	<i>[S'il est applicable, les exigences détaillées concernant l'approbation du Client conformément à la Clause sous-jacente 5.1(7) doivent être indiquées.]</i>
Clause sous-jacente 6.1 (Obligations Générales du Contractant)	<i>[S'il est applicable, toute exemption aux obligations du Contractant conformément à la Clause sous-jacente 6.1(4) ou (7) doit être indiquée.]</i>
Clause sous-jacente 6.1 (Obligations Générales du Contractant) Annexe 6.1.7 (Santé et Sécurité)	<i>[S'il est applicable, décrire de manière détaillée.]</i>
Clause sous-jacente 6.2 (Caution de Bonne Exécution)	<i>[La phrase suivante doit être remplacée, S'il est applicable, conformément aux dossiers d'appel d'offres du Projet ou des Directives Applicables.]</i> Remplacer « l'émission du Certificat d'Achèvement des Travaux par le Consultant avec l'approbation du Client sous réserve de la Clause sous-jacente 8.2 » de la Clause sous-jacente 6.2(2) par « la fin du Délai de Notification des Défauts défini à la Clause sous-jacente 11.1(2) ».
Clause sous-jacente 6.4 (Sous-traitants)	<i>[S'il est applicable, les exceptions détaillées aux obligations du Contractant concernant les Sous-traitants conformément à la Clause sous-jacente 6.4(3) doivent être indiquées.]</i>

Clause sous-jacente 6.16 (Transport des Marchandises)	<i>[S'il est applicable, les exceptions détaillées aux obligations du Contractant concernant le transport des Marchandises conformément à la Clause sous-jacente 6.16 doivent être indiquées.]</i>
Clause sous-jacente 6.21(1) (Rapports d'Avancement)	<i>[S'il est applicable, les exceptions détaillées aux obligations du Contractant concernant la préparation des rapports d'avancement conformément à la Clause sous-jacente 6.21(1) doivent être indiquées.]</i>
Clause sous-jacente 6.22 (Sécurité du Site)	<i>[S'il est applicable, les exceptions détaillées aux obligations du Contractant concernant la sécurité du Site conformément à la Clause sous-jacente 6.22 doivent être indiquées.]</i>
Clause sous-jacente 7.1 (Commencement des Travaux)	<i>[S'il y en a, les conditions additionnelles ou les exceptions au commencement des Travaux doivent être indiquées.]</i>
Clause sous-jacente 7.4(6) (Modalités de l'Exécution et Autres Questions Connexes)	<i>[S'il est applicable, toute exception au transfert de propriété doit être indiquée.]</i>
Clause sous-jacente 7.4(7) (Modalités de l'Exécution et Autres Questions Connexes)	<i>[S'il est applicable, toute exception au paiement des redevances, prix locatifs/rentes et autres doit être indiquée.]</i>
Clause sous-jacente 7.8 (Dommages-intérêt moratoires)	<i>[La Clause sous-jacente suivante devra être ajoutée après la Clause sous-jacente 7.7, s'il est applicable, conformément aux dossiers d'appel d'offres du Projet.]</i>
	<p>Les phrases suivantes doivent être ajoutées à la Clause sous-jacente 7.8 :</p> <p>« (1) Si le Contractant ne se conforme pas à la Clause sous-jacente 7.2 [Délai d'Achèvement] pour des raisons dont le Contractant est principalement responsable, le Contractant doit être sujet à un avis du Client conformément à la Clause sous-jacente 18.1 [Réclamations du Client], et paiera au Client, pour ce défaut, les dommages résultant du retard, à raison de zéro virgule un pour cent (0.1%) du Prix Contractuel, par jour, entre la date pertinente du Délai d'Achèvement et la date énoncée dans le Certificat d'Achèvement des Travaux. Toutefois, le montant total dû conformément à la Clause sous-jacente 7.8(1) ne dépassera</p>

pas dix pour cent (10%) du Prix Contractuel.
(2) Les dommages-intérêt moratoires conformément à la Clause sous-jacente 7.8(1) doivent être les seuls dommages imputés du Contractant pour un tel défaut, sauf s'il y a résiliation conformément à la Clause sous-jacente 13.2 [*Résiliation par le Client*] avant l'achèvement des Travaux. Les dommages ne dispenseront pas le Contractant de son obligation d'achever les Travaux, ou de toutes autres tâches, obligations ou responsabilités qu'il peut avoir en vertu du Contrat. »

**Clause sous-jacente
16.2
(Assurance des
Travaux et de
l'Équipement du
Contractant)**

[S'il y en a, l'exception à l'assurance du Contractant conformément à la Clause sous-jacente 16.2(4) doit être indiquée.]

**Clause sous-jacente
16.3
(Assurance contre
les Blessures et les
Dommages à la
Propriété)**

[S'il y en a, l'exception aux exigences de l'assurance du Contractant conformément à la Clause sous-jacente 16.3(3) doit être indiquée.]

**Clause sous-
jacente 18.3(4)
(Règlement et
Arbitrage)**

[S'il est applicable, la phrase suivante doit être remplacée.]
Remplacer « Cet arbitrage doit être un arbitrage international dont la procédure d'arbitrage sera administrée par la Chambre de commerce internationale (ICC) et menée selon le Règlement d'arbitrage de la ICC. » de la Clause sous-jacente 18.3(4) par :
« Cet arbitrage doit être un arbitrage international (1) dont la procédure d'arbitrage sera administrée par l'institution arbitrale indiquée dans les Données Contractuelles et menée selon le règlement d'arbitrage de cette institution ou, si spécifié dans les Données Contractuelles, (2) dont la procédure d'arbitrage sera administrée par l'Association d'arbitrage commercial du Japon (Japan Commercial Arbitration Association (JCAA)) et menée selon le Règlement d'arbitrage de la JCAA ou, si aucune institution arbitrale ou règlement d'arbitrage n'est indiqué dans les Données Contractuelles, (3) dont la procédure d'arbitrage sera administrée par la Chambre de commerce internationale (ICC) et menée selon le Règlement d'arbitrage de la ICC. »